

Initiatives ministérielles

revêtait une grande importance pour la municipalité de Moonbeam. La question se pose à ce moment-ci de savoir pourquoi on ne pourrait en faire autant pour d'autres petites communautés.

Il y a sûrement de légères modifications qui peuvent être apportées, en ce sens que Postes Canada perd de l'argent; ce n'est pas une société de la Couronne qui est profitable. De plus, on doit s'ajuster, surtout en ces temps difficiles que nous vivons, car il n'y a personne qui puisse contester le fait que ces ajustements, ces modifications doivent être apportées dans le but de sauver de l'argent et nous en convenons. Mais de là à fermer complètement un bureau de poste, surtout pour les gens qui l'estiment, c'est très difficile à accepter. Postes Canada le sait; donc, on se demande pourquoi on continue avec cette politique de fermeture de bureaux de poste ruraux au Canada.

J'ai un autre exemple à vous communiquer au sujet de la coupure de services. La semaine dernière, le bureau de poste de Kapuskasing a émis l'avis qu'il y aurait 16 heures par semaine qui seraient coupées. Ce n'est pas tellement le nombre d'heures qui est important ici, mais beaucoup plus le principe. Je vous explique pourquoi.

• (1240)

Tout d'abord, il n'y aura plus de classement de courrier le samedi. Ceci aura pour effet que le lundi matin, les postillons auront moins de courrier à délivrer, puisque celui-ci sera toujours dans les sacs postaux ou sur les tables. Alors, on coupe dans un service; au lieu d'avoir le courrier le lundi comme c'était l'habitude depuis un très grand nombre d'années, on ne l'aura que le mardi.

Deuxièmement, on les a également informés que pour tous les changements d'adresse, le courrier sera redirigé, réacheminé vers Ottawa. Il est extrêmement difficile de suivre la logique dans ce dossier tout d'abord parce que, auparavant, cela prenait une heure par jour pour faire les changements d'adresse, ce qui signifiait que le courrier était livré la même journée. En l'envoyant à Ottawa, cela nécessitera maintenant quatre jours avant que le courrier ne revienne.

Alors, que doit-on penser, tout d'abord, du service? Que doit-on penser du prix de 110 \$ pour un changement d'adresse? Que doit-on penser du fait que le courrier de première classe qui, normalement, devait être livré dans une journée, le sera maintenant quatre jours plus tard? Il est très possible de comprendre la réaction des gens d'affaires qui, à leur avis, paient suffisamment cher pour un service qui leur est très important. Qu'on pense à la réaction de ces gens d'affaires qui, à l'avenir, auront plutôt recours aux compagnies individuelles de livraison de courrier à travers le Canada. Si la Société canadienne des postes croyait qu'en agissant ainsi, elle économiserait de l'argent, elle se trompait. Elle faisait gravement erreur.

Alors, en guise de conclusion, je dirais que la vente de ces actions aux employés pourrait avoir des effets extrêmement bénéfiques, puisque ces mêmes employés auraient sûrement intérêt et prendraient beaucoup plus à coeur l'intérêt de Postes Canada. Mais ce n'est pas le cas. La tendance actuelle veut que les employés s'impliquent beaucoup plus dans leur entreprise, que ce soit une entreprise de 1, 3, 5, 10 ou même 500 personnes. Il est évident que la tendance future sera que les employés participent directement au fonctionnement et à la prise de décisions de leurs entreprises. Puisque ce ne sera pas le cas avec ce projet de loi, je me vois dans l'obligation de voter contre.

[Traduction]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le député a fait une excellente intervention et j'ai bien apprécié ses observations.

Cela dit, je me demande si mon collègue pourrait élaborer quelque peu sur la question des relations de travail au sein de la Société canadienne des postes. Cette question préoccupe les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Traditionnellement, les relations de travail ont été très mal servies dans cette société; il y a eu abus de confiance de la part de l'administration. Le député croit-il que ce projet de loi puisse aider à améliorer la situation?

M. Bélair: Je vous remercie, monsieur le Président. Je remercie le député de Victoria de sa question. Non, ce projet de loi n'aidera absolument pas les relations employeur-employés.

• (1245)

C'est la raison pour laquelle j'ai dit dans mon discours que le projet de loi C-73 ne tenait pas compte de la tendance des employés à détenir une participation au sein de leur compagnie. La mesure législative ne tient pas compte de cette tendance parce que les actions qui seront vendues aux employés seront des actions sans droit de vote.

S'il existe un climat de confrontation, ce projet de loi n'atténuera absolument pas le problème. Je suis fermement convaincu que le gouvernement a raté une excellente occasion de proposer à l'employeur et aux employés un régime en vertu duquel les deux parties auraient participer au processus de prise de décisions de l'entreprise. Avec le temps, les relations entre les deux groupes, car il s'agit bien de deux groupes, se seraient assainies de façon spectaculaire, et tous les Canadiens en auraient bénéficié puisque le service serait devenu meilleur. De même, la livraison du courrier se serait améliorée et les employés auraient eu plus à coeur l'avenir de la société.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je veux demander à mon ami de Bonavista-Trinity-Conception s'il souhaite